



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 22746

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la dotation de crédits d'investissement de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH). Les acteurs du logement dans l'Isère constatent et déplorent une crise du logement qui se développe au fil des ans. Cette crise affecte en premier lieu les personnes les plus fragiles, mais les ménages à revenu moyen éprouvent également de grandes difficultés à se loger dans des agglomérations à marché tendu, comme c'est le cas à Grenoble et dans ses environs. Le parc locatif privé qui dans l'Isère représente 55 % de l'offre locative totale, doit jouer un rôle majeur dans la résorption de cette crise. Son adaptation et sa mobilisation constituent un enjeu important de diversification de l'offre, de renouvellement urbain, de revitalisation et de développement des secteurs ruraux les plus reculés. Ceci est particulièrement important dans un département où les contraintes physiques de développement de l'urbanisation des sites de montagne, les niveaux élevés des valeurs foncières limitent les constructions nouvelles. Or, malgré un projet ambitieux pour les villes et un dispositif d'incitation à l'investissement locatif, les acteurs du logement font état d'une diminution forte des participations budgétaires de l'État notamment des crédits d'investissement de l'ANAH qui entraîne l'accumulation des projets en instance. Dans ces conditions et sachant que la situation en Isère, département à forte attractivité économique et environnementale, confirme le constat national, il souhaiterait connaître les moyens financiers que le Gouvernement envisage de consacrer au renouvellement et à l'amélioration du parc existant.

Texte de la réponse

Les mesures de régulation budgétaire qui sont intervenues sur l'ensemble du budget de l'État ont affecté les conditions d'exécution du budget de l'ANAH. Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, tout en prenant en compte les contraintes imposées par la nécessaire maîtrise budgétaire, s'attache à garder pour l'ANAH des moyens d'intervention suffisants. C'est ainsi qu'une délégation de crédits, complétant les quatre premières délégations, vient d'être effectuée, portant les moyens financiers actuels de l'agence à 413 MEUR en autorisation de programme. Ceux-ci ont été répartis immédiatement, par la direction générale de l'agence, dans les différentes délégations locales. Dans ce contexte budgétaire, le Gouvernement, soucieux d'une bonne maîtrise des dépenses publiques, a souhaité que l'ANAH cible ses interventions sur les domaines qu'il juge prioritaires : lutte contre les logements insalubres, développement d'un parc privé à vocation sociale et prise en compte du développement durable. Les programmes d'actions pluriannuels qui ont été adoptés par les commissions d'amélioration de l'habitat de chaque département définissent, notamment sur la base de la circulaire de programmation de l'action et des crédits de l'ANAH pour 2003, les priorités applicables aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs en privilégiant les dossiers ayant un véritable effet de levier, c'est-à-dire ceux d'entre eux qui ne pourraient se réaliser sans l'aide de l'ANAH. Par ailleurs et de façon générale, les actions de réhabilitation sont encouragées grâce au bénéfice du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien. Cette mesure dont le Gouvernement a obtenu la prorogation jusqu'au 31 décembre 2003 équivaut à une subvention de 12 %.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22746

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5932

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9217